



APPEL À CONTRIBUTIONS

LES DEFIS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LE DROIT EN EUROPE : VALEURS, DROITS ET REGLEMENTATION DANS L'ESPACE JURIDIQUE EUROPEEN

Une conférence organisée conjointement par l'Ambassade de France et l'Institut français en Hongrie, et l'Institut du Droit, Centre de recherche en sciences sociales, Budapest

9-10 juin 2022

Centre de recherche en sciences sociales, Tóth Kálmán utca 4, Budapest 1097

Description :

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) sera très probablement décisif et potentiellement perturbateur sur notre manière de vivre en tant qu'individus, sur l'organisation de nos sociétés et sur le développement des économies en Europe et ailleurs dans le monde. Technologie encore en cours de développement, l'IA devrait générer des avantages socio-économiques importants. Cependant, elle est également associée à des risques substantiels et à des dommages potentiels pour les valeurs individuelles et collectives contemporaines, pour les institutions sociales et politiques actuelles et pour le mode de vie contemporain dans les pays européens et au-delà. En raison des risques et dommages prévisibles ou déjà visibles de la technologie, des appels se sont élevés pour sa régulation - y compris sa réglementation par la loi - afin de soumettre l'IA ainsi que son impact à un contrôle sociopolitique.

Dans l'espace juridique européen, une orientation éthique a été adoptée pour réguler et réglementer l'IA. Cette orientation distincte vise à répondre aux défis posés par la technologie en matière d'éthique et de droits fondamentaux - comme condition principale et préalable à une réglementation plus détaillée. Au sein de l'Union européenne, l'IA éthique et centrée sur l'humain s'est imposée comme leitmotif dans l'élaboration des politiques publiques et des réglementations, qui ont toutefois été alourdies par des objectifs et des priorités multiples et parfois contradictoires. Alors que le souci de la politique européenne pour les valeurs humaines communes et la protection des droits fondamentaux semble authentique, la réglementation et le contrôle juridique de l'IA sont mêlés aux objectifs particuliers de la politique industrielle, sécuritaire et géopolitique de l'UE et des Etats membres, ainsi qu'à la protection de la souveraineté technologique européenne et nationale dans la concurrence technologique et économique mondiale.

Avec des mesures concrètes de réglementation juridique en cours d'élaboration en Europe, il semble que le contrôle réglementaire de l'IA - ou du moins des technologies actuelles liées à l'IA - soit une question réglée à l'échelon européen. Toutefois, face à la complexité des objectifs et des priorités poursuivis simultanément par les responsables politiques européens, il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre l'impératif d'un

encadrement juridique pour garantir les droits et libertés individuels et collectifs d'une part et la non-entrave au développement de la technologie et des avantages qu'elle engendre ou engendrera à l'avenir d'autre part. Ainsi, la temporalité de l'encadrement est également cruciale.

La conférence vise à offrir une plate-forme pour une analyse et une discussion critiques, orientées contextuellement de la réglementation juridique actuelle et future de l'IA et de son impact en Europe, ainsi que de la nécessité d'une telle réglementation. Nous aimerions nous concentrer sur trois questions en particulier :

- la justification et l'adéquation du paysage réglementaire européen en développement ;
- les défis juridiques liés à l'utilisation de solutions de prise de décision automatisée (ADM) dans les procédures judiciaires ;
- la partialité et la discrimination des données.

Langues : français et anglais (avec traduction simultanée)

Format : hybride (présentiel privilégié, mais possibilité d'intervenir et de suivre le colloque en ligne)

Candidater :

Les organisateurs invitent les doctorants, les universitaires et les experts travaillant dans le(s) domaine(s) concernés à soumettre des propositions de contributions. La préférence sera donnée aux propositions analysant de manière critique les évolutions réglementaires et politiques pertinentes au sein de l'UE, du Conseil de l'Europe ou d'un ou plusieurs États européens.

Les propositions (500 mots maximum) doivent être envoyées avant le **15 avril 2022** à Marton Varju : varju.marton@tk.hu.

Les organisateurs prévoient de publier les meilleures contributions du colloque dans un numéro spécial d'une revue juridique internationale reconnue.

NB : Les frais afférents à la participation au colloque ne sont pas pris en charge par les organisateurs.